

Les notices d'Antequam

Le père O'Brien, de Seine-Port à Moissy-Cramayel

Le propriétaire dudit château est, Messire Louis Claude DESFORGES, Seigneur de Lugny et, à ce titre, patron de la chapelle – ou chapellerie – Saint-Geneviève, fondée et desservie dans le château de Lugny.



Le précédent prêtre a purement et simplement démissionné. La place étant vacante, Messire DESFORGES peut et doit nommer un autre prêtre. Son choix se pose sur le prêtre Bernard OBRIEN, prêtre de Laon en Irlande. J'ai cherché cette commune sur le net : aucune ne répond à ce nom de Laon en Irlande.. Mais, j'ai appris et lu un [article rédigé par Agnès GUZZI](#), que des prêtres et moines irlandais étaient régulièrement présent dans l'Aisne, au diocèse de Laon...

Bref, voilà la Chapelle Saint-Geneviève de Lugny tenue par un prêtre d'origine irlandaise. Le prêtre OBRIEN a pour charge principale d'"*acquitter ou de faire acquitter le service divin prescrit et porté pour ce titre de fondation dicelle et de satisfaire à toutes les autres charges y attachées.*"

Le titre de nomination est enregistré au Greffe des Insinuations ecclésiastiques de Paris, le 10 juin 1782 : six mois après que Messire DESFORGES ait nommé le prêtre !

Mais qui est Bernard OBRIEN ? Comment Messire DESFORGES a-t-il pu le connaître ? D'où vient-il ? Heureusement, le document suivant répond à ces questions !

Le prêtre OBRIEN exerçait à la paroisse de Seine-Port, commune distante de celle de Moissy-Cramayel d'environ une dizaine de kilomètres. Il a donc été nommé par Messire DESFORGES le 22 décembre 1781, puis a reçu provisions du roi le sept avril 1782 et, enfin, a pris possession de la Chapelle Sainte Geneviève le 10 juin 1782.

Il est acté par François Yacinthe VILLEROY, prêtre de Savigny – Savigny-le-Temple en Seine-et-Marne – pour cette prise de possession, réelle et corporelle, faite devant notaire.

Elle se déroule ainsi : *"touché la porte d'icelle, prise de l'eau bénite, prière à genoux faite devant l'autel, baiser dudit autel et séances en la place dudit chapelain, conformément aux anciens usages et par exhibitions et lecture desdites presentations et nominations qui ont été rendues à l'instant audit sieur obrien. Et par toutes les autres formalités en tel cas requis et accoutumées à laquelle prise de possession lue en public, a haute et intelligible vois par nous notaire susnommé ..."*

Les témoins de cette prise de possession de la chapelle Sainte-Geneviève sont Etienne Félix MARION, prêtre-chapelain du château de Sainte-Assise, paroisse de Seine-Port, en Seine-et-Marne, et Etienne HARIVAUX, fermier de la ferme du château de Lugny.



Editions Antequam
2^{ème} trimestre 2017